

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6

Réunion des 11 & 12 avril 2025

Les 11 et 12 avril 2025, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis au siège social susmentionné sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient aux débats en tant que membres à voix délibérative :

- **TANGUY ERIC, Président**
- **PEYTAVIN ANNIE (samedi après-midi – procuration donnée à DURAND CHRISTOPHE le vendredi et samedi matin)**
- **FLORENT SEBASTIEN**
- **COLLOT ISABELLE (samedi – procuration donnée à VIALA DELPHINE le vendredi)**
- **GONCALVES-MARTINS SEBASTIEN (samedi)**
- **LE THOMAS VIVIANE**
- **VIALA DELPHINE**
- **ALBE CHRISTIAN (samedi)**
- **DE BERNON FRANCOISE**
- **GOUX RICHARD**
- **SIBILLA CHRYSTELE (samedi – procuration donnée à BELARBI CHRISTELLE le vendredi)**
- **ANATOLE MARC-OLIVIER**
- **ROSCOUET MARIE (samedi)**
- **VANDERBEEKEN STEFAN**
- **BELARBI CHRISTELLE**
- **SIMON OLIVIER**
- **PAPIN GUILLAUME**
- **FOUCHER SABINE**
- **DUSSUD LAETITIA**
- **DURAND CHRISTOPHE**
- **DUFOUR ISABELLE (samedi – procuration donnée à VANDERBEEKEN STEFAN le vendredi)**
- **DRIDI SABRINA (samedi)**
- **ARIA ALAIN**
- **LOGEAIS JOELLE**
- **COZZI MICHEL**

Étaient représentés par un membre à voix délibérative :

1. **ARIA Alain (représenté par MELI MARIE-ANGE)**
2. **AZEMA JEAN (représenté par LOGEAIS JOËLLE)**
3. **BAUER Christina (représentée par DRIDI SABRINA le samedi)**
4. **GENSON MICHEL (représenté par ALBE CHRISTIAN le samedi)**
5. **HAMZAOUI EVA (représentée par COZZI MICHEL)**
6. **JUAN Stéphane (représenté par GONCALVES-MARTINS SEBASTIEN le samedi)**
7. **MELI MARIE-ANGE (représentée par FLORENT SEBASTIEN)**
8. **MOURADIAN CHRISTINE (représentée par TANGUY ERIC)**
9. **SAGOT ERIC (représenté par LE THOMAS VIVIANE)**

Étaient absents et non représentés :

- **GUERIN FREDERIC**
- **PILLERAULT BENJAMIN**

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **LARZUL JEAN-LOUIS – Président du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **MABILLE GERARD – Président de la Commission Fédérale Statuts & Règlements**
- **DURAND ANTOINE – Directeur Exécutif**
- **COLLET ISABELLE – Référente Volley Santé (vendredi)**
- **VAURETTE VINCENT – Président du GT Transition numérique (vendredi)**

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY (Eric TANGUY)

Eric TANGUY prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la FFvolley :

- Accueil des fédérations du Maroc et de Tunisie
- Problématiques quant à la diffusion TV de la VNL et des Mondiaux – par ricochet un sujet important pour nos partenaires :
 - L'EQUIPE n'a pas montré à date une volonté ferme d'acquérir les droits auprès de la FI mais est toujours en discussions avec VBW
 - Après le rendez-vous avec le Directeur des sports de France TV – Laurent-Eric LE LAY, les mondiaux intéressent fortement mais pas forcément la VNL
- Finales de Coupe de France professionnelle à Chartres
 - Belle animation – très satisfait de la qualité de l'évènement, en termes de spectacle, de salle, etc.
 - Match télévisé sur Sport en France, beInSports, BFM local
 - Résultat financier à -36k € (contre -34k € l'an passé à la halle Carpentier)
- Rendez-vous avec la Région Ile-de-France et son vice-président Patrick KARAM fin mars avec présentation des projets suivants :
 - Organisation d'une étape de VNL en 2026 ou 2027 – soutien à hauteur de 100k € avancé
 - Organisation des finales de la Coupe de France professionnelle à l'Adidas Arena – soutien à hauteur de 35k € par édition pour 2026 et 2027
 - Proposition de soutien de la FFvolley pour l'achat de 2 minibus
 - Proposition de soutien des équipes de France (idée d'apposition d'un logo région IDF sur les tenues des entraînements)
- Audition au Sénat sur la proposition de loi sur le sport professionnel
- Proposition de suppression de l'ANS dans un amendement de la loi de simplification

2. POLE ADMINISTRATION & PROJETS INSTITUTIONNELS (Antoine DURAND)

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, prend la parole, résumé comme suit :

- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
 - Procès-verbaux du Bureau Exécutif & Conseil d'Administration

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les procès-verbaux présentés.

- ✓ Ressources Humaines : point de situation
 - Recrutement d'Estelle Elbourg-Grava en tant que Chargée Communication ; CDI à compter du 27 mars 2025
 - Recrutement en cours pour un Chargé de Mission Sportive en CDD jusqu'à fin 2025

- ✓ Actualités – Commissions fédérales
 - Nomination de Jean-Christophe GASTON en tant que membre de la CF Lutte contre les Maltraitements

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la nomination susmentionnée.

- ✓ Feuilles de route – Commissions fédérales
 - CF Arbitrage
 - CF Agents Sportifs
 - CMixte d'Ethique
 - CF Discipline
 - CF Appel
 - CF Lutte contre les Maltraitements
 - CACCF
 - CS DNACG
 - CF Volley Assis
 - CF Volley Sourd
 - CF Outdoor
 - CF Développement
 - CF Equipements
 - CF Volley Santé

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les feuilles de route des commissions fédérales susmentionnées.

- ✓ Présentation Dispositif Mon Bilan Sport Santé

Françoise DE BERNON, présidente de la commission fédérale Volley Santé, et Isabelle COLLET, référente Volley Santé, viennent présenter le dispositif Mon Bilan Sport Santé (cf. Annexe).

- ✓ Organisation de l'assemblée générale des 30 & 31 mai 2025 :
 - Approbation de l'ordre du jour

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des 30 et 31 mai 2025.

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale des 17 & 18 mai 2024 à St Ouen sur Seine
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 février 2025 en visioconférence

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale ordinaire susmentionnées et d'inscrire corollairement leur approbation à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la FFvolley.

- Approbation des modifications réglementaires
 - Modifications du RG Financier

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les modifications du RG Financier (cf. Annexe) et d'inscrire corollairement son approbation à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la FFvolley.

- Présentation et approbation des vœux

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, prend la parole, résumé comme suit :

En premier lieu, il est proposé de suivre l'avis des commissions fédérales ayant été saisies de l'étude des vœux présentés en écartant *a priori* les vœux irrecevables ou ayant fait l'objet d'un avis défavorable et corollairement de ne pas les mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

RESOLUTION : Hors les vœux écartés *a priori* par les commissions fédérales, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'inscrire ou de refuser d'inscrire les vœux suivants à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFvolley, comme suit :

- **CFSR** :
 - Changer le nom de la licence Loisirs : refus (cf. débats sur la modification de la dénomination de la licence « Loisirs ») ;

- **Prénoms composés inscrits avec un trait d'union entre les 2 prénoms comme indiqué sur le justificatif d'identité : accord**
- **CFS :**
 - **Généralisation de l'obligation de la FDME à toute forme de compétition : accord**
 - Modifier les catégories de compétition chez les jeunes de M18/M21 à M17/M20 : refus
 - **Instauration d'une Wild Card pour les finales de Coupe de France M11 à destination de la ligue organisatrice (donc 24 équipes engagées) : accord**
 - **Demi-finales des finales de Coupe de France M11 en deux sets de 25 points : accord**
 - **Instauration d'une application corrélée entre FFvolley et LNV des suspensions des compétitions en cas s'inscriptions au Relevé réglementaire : accord**

✓ Modifications des autres RG :

- Réécriture du RG Encadrement technique en Championnat de France

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, prend la parole en indiquant qu'un toilettage global a été effectué, afin de mettre la CFSR dans les meilleures conditions pour appliquer les dispositions du RG Encadrement technique en Championnat de France.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les modifications du RG Encadrement technique en Championnat de France (cf. Annexe).

- RG Licences & GSA

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, présente les modifications réglementaires proposées s'agissant du RG Licences & GSA, comme suit :

- Modification de la dénomination de l'extension de licence « Loisirs » en « Volley Pour Tous »

Antoine DURAND précise que cette modification est motivée par la confusion dans l'esprit des dirigeants de GSA et des licenciés entre cette licence Hors Compétition Extension Loisirs et la licence Compétition Extension Compet'Lib, obligatoire pour participer aux « compétitions sans accession », certaines de ces compétitions sans accession étant dénommée « championnats loisirs » par leurs organisateurs.

Eric TANGUY indique ne pas être favorable au « retour en arrière ».

Des débats sur la dénomination de l'extension de licence « Loisirs » s'instaurent.

Il est décidé de modifier le règlement avec la dénomination suivante : « Licence Hors Compétition Extension Loisirs ».

- Généralisation du questionnaire de santé aux majeurs et pour tout type de licence

Antoine DURAND indique que cette modification est motivée par l'objectif de la lisibilité de la règle, en calquant la norme applicable pour les majeurs sur celle applicable aux mineurs, à savoir :

- Soit une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé dédié ;
- Soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (CMNCI), le cas échéant en compétition, de moins de six mois ;

La commission médicale a été sollicitée pour avis simple dès juin 2024, mais n'a pas répondu à date.

Richard GOUX indique qu'elle doit se réunir fin avril 2025.

- Limitation de l'UGS à l'équipe 1 Senior
- Rattachement réglementaire du regroupement de licenciés au bassin de pratique (en alternative à l'option « Open »)

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les modifications du RG Licences & GSA, hors le changement de dénomination de la licence Loisirs (cf. Annexe), et la problématique du CMNCI à rediscuter à la prochaine réunion.

- Toilettage du RG Epreuves Sportives

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, présente les modifications réglementaires proposées s'agissant du RG Epreuves Sportives.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les modifications du RG Epreuves Sportives (cf. Annexe).

- RG DAF

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, présente les modifications réglementaires proposées s'agissant du RG DAF, comme suit :

- Obligation d'engager un collectif Jeunes en Championnat et en Coupe de France du même genre que le collectif Senior
- Augmentation des obligations du nombre de licences obligatoires toutes catégories et Jeunes de 10

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les modifications du RG DAF (cf. Annexe).

✓ Point d'avancement projet FDME

Vincent VAURETTE, Président du GT Transition numérique, présente le point d'avancement

du projet FDME.

- ✓ Point d'avancement projet MYFFVOLLEY

Vincent VAURETTE, Président du GT Transition numérique, présente le point d'avancement du projet myFFvolley.

Il tient à remercier Esteban NEUVY pour le travail conséquent effectué sur ce projet.

- ✓ Point d'avancement projet OUTDOOR

Guillaume PAPIN, Président de la CF Outdoor, et Sébastien GONCALVES-MARTINS, président de la CF Développement, présente le point d'avancement du projet OUTDOOR 2025 (cf. Annexe).

- ✓ Appel d'Offres Assurances

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, prend la parole, en indiquant en premier lieu que les trois soumissionnaires ont présenté des offres similaires en termes de prestations.

Au demeurant, au regard de la compétitivité de l'offre présentée (moins de 5k € d'écart avec le mieux-disant sur le volet financier) et de la plus-value en termes d'habitudes de fonctionnement, il est proposé de reconduire le contrat conclu avec MAIF jusqu'au 31 août 2028.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité l'attribution de cet appel d'offres à MAIF.

3. POLE FINANCES (Christian ALBE/Annie PEYTAVIN)

- ✓ Préparation de l'assemblée générale (points financiers)

- Présentation des exercices FFvolley comparés

Christian ALBE, ancien Trésorier de la FFvolley, présente les exercices FFvolley comparés (Cf. Annexe).

Eric TANGUY précise la ligne des « provisions fonds dédié », comme suit :

- provisions des risques pour l'organisation des étapes de VNL en 2026 et 2027, à hauteur de 250k € sur l'exercice 2024 ;
- répartition à 50% des charges pour l'organisation de l'Assemblée Générale CEV 2024-2025 sur l'exercice 2024

- Présentation et approbation des tarifs licences, amendes, droits 2025/2026

Annie PEYTAVIN, Trésorière de la FFvolley, présente tarifs Licences, Amendes et Droits pour la saison 2025/2026.

Les tarifs sont mis au vote après quelques modifications apportées après débats, comme suit :

- ✓ Licences :
 - Application de l'inflation aux tarifs, hors licences multiples
 - Application de la gratuité de l'affiliation pour les GSD/GSR
 - Diminution spécifique du tarif « Pass' Bénévole » à 2 € (1€ pour les ligues / 1€ pour la fédération)
 -
- ✓ Droits :
 - Prise en charge fédérale de l'hébergement et de la restauration des délégations participantes à une phase finale = FRAIS DE JOURNEE (F01) rehaussé à 55 €
- ✓ Amendes :
 - Sanctions terrain :
 - Suppression de l'amende pour carton jaune
 - Rehaussement des amendes pour les autres sanctions terrain à 100 € (carton rouge), 150 € (carton jaune et rouge) et 200 € (disqualification)

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les tarifs Licences, Droits et Amendes annexés au RG Financier (cf. Annexe) et d'inscrire corollairement leur approbation à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la FFvolley.

- ✓ Approbation du budget prévisionnel 2025 révisé

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le budget prévisionnel 2025 révisé (cf. Annexe) et d'inscrire corollairement son approbation à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la FFvolley.

- ✓ Approbation du budget prévisionnel 2026 V0

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le budget prévisionnel 2026 V0 (cf. Annexe) et d'inscrire corollairement son approbation à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la FFvolley.

- ✓ Rémunération des dirigeants
 - Président, Secrétaire Général et Trésorier (ARTICLE 12.2 des STATUTS)

Les débats ont lieu en l'absence des trois intéressés : Eric TANGUY, Sébastien FLORENT et Annie PEYTAVIN.

Antoine DURAND rappelle la réglementation et la norme statutaire en la matière suite à la loi du 2 mars 2022

Jean-Louis LARZUL, Président du Conseil de Surveillance, fait état de la proposition du Conseil de Surveillance chargé de proposer le principe et le montant d'une rémunération aux administrateurs de la FFvolley conformément à l'article 12.2 des Statuts, officialisée lors de la transmission du procès-verbal de la réunion en date des 24 et 25 janvier 2025 (cf. Annexe), résumé comme suit :

- « indemnisation » et non pas de rémunération
- Proportionné notamment aux personnes / fonctions
- Rester sur une notion de bénévolat
- Avec prudence même si la situation financière de la FFvolley est satisfaisante

Les débats sur s'instaurent, certains administrateurs donnant leur position de principe sur la question.

Christian ALBE indique que cette rémunération est nouvelle mais tout à fait logique, mais qu'en revanche il faut à son sens faire une distinction entre la rémunération du Président et du Secrétaire Général au nom de la hiérarchie fonctionnelle et de responsabilité entre les deux postes.

Christophe DURAND se dit véritablement choqué de voir la trésorière moins bien rémunérée que les président et secrétaire général, ce qui n'envoie pas le bon message sur l'égalité de traitement hommes/femmes selon lui. Il souhaiterait en conséquence qu'il n'y ait pas de différence de traitement entre le poste de secrétaire général et le poste de trésorier.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité les rémunérations suivantes pour ses dirigeants :

- **Mise à disposition à but non lucratif de Monsieur Eric TANGUY à 4/5^{ème} de son temps de travail (sous forme de prêt de main d'œuvre avec prise en charge par la FFvolley de la rémunération à hauteur de 80% de son temps de travail) complétée par une rémunération ad hoc en tant que Président de la FFvolley de 1.500 € bruts mensuels ;**
- **Rémunération ad hoc en tant que Secrétaire Général de la FFvolley de 1.000 € bruts mensuels pour Monsieur Sébastien FLORENT ;**
- **Rémunération ad hoc en tant que Trésorier de la FFvolley à hauteur 800 € bruts mensuels pour Madame Annie PEYTAVIN**

- Convention d'Insertion Professionnelle (Isabelle DUFOUR)

Les débats ont lieu en l'absence de l'intéressée : Isabelle DUFOUR.

Eric TANGUY présente en premier lieu le dispositif d'une CIP ([https://france.sport/socio-professionnelles/11-Insertion-professionnelle/39-Convention-d'Insertion-Professionnelle-\(CIP\)---Convention-d'Am%C3%A9nagement-%C3%A0-l'Emploi-\(CAE\)](https://france.sport/socio-professionnelles/11-Insertion-professionnelle/39-Convention-d'Insertion-Professionnelle-(CIP)---Convention-d'Am%C3%A9nagement-%C3%A0-l'Emploi-(CAE))) : bénéficiaire d'une CIP permet pour un arbitre de haut niveau en l'espèce de faire prendre en charge, pour cette arbitre qui souhaite progresser dans sa carrière d'arbitre internationale, sur son temps de travail ses temps d'arbitrage (plutôt que de poser des congés), via une convention tripartite de prise en charge de ce temps dédié : une partie par son employeur, une partie par l'ANS, une partie par la FFvolley.

Un autre arbitre en bénéficie actuellement, à savoir Sébastien JACOB, mais il n'est pas administrateur de la FFvolley représentant du collège des arbitres.

En conséquence, la problématique d'un administrateur indirectement rémunéré par la FFvolley doit être tranchée par la Conseil d'Administration.

Une discussion s'instaure sur le volet éthique de la problématique.

Antoine DURAND rappelle qu'il n'existe aucune contre-indication réglementaire mais de recommandations de l'Agence Française Anticorruption pour les fédérations sportives : <https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr/document/guide-sur-prevention-des-atteintes-probite-destination-des-federations-sportives>

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité (4 contre) la CIP de Madame Isabelle DUFOUR, administrative de la FFvolley représentante du collège des arbitres.

4. POINTS DIVERS

- ✓ Présentation de la stratégie Evènementielle – 2026-2028

Eric TANGUY présente la stratégie Evènementielle de la FFvolley 2026-2028 (Cf. Annexe).

- ✓ Présentation Projet Volleyball World TV

Eric TANGUY présente le projet Volleyball World TV, avec un investissement fédéral à hauteur de 50k € sur 2025 et 50k € sur 2026 (Cf. Annexe).

Ce dispositif permettra de doter tous les licenciés de la FFvolley d'un abonnement à VolleyBall TV (valeur 59,90 €) et donc de suivre tous les matchs de la VNL et des Championnats du Monde ainsi que les Championnats du Monde de Beach.

Les matchs des championnats Polonais, Italiens, USA, Japon etc... sont également disponible permettant de suivre nos internationaux durant toute l'année.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le projet Volleyball World TV.

- ✓ Point Outre-Mer

- Tournoi Zone 7 - Ile de la Réunion

Eric TANGUY indique que la FFvolley a reçu une sollicitation d'aide financière spécifique pour l'organisation de ce tournoi. Il propose en conséquence d'accéder à cette demande de 15k € partiellement, en accordant à cette organisation une

aide exceptionnelle à hauteur de 10k €.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité cette contribution exceptionnelle.

5. POLE SPORTIF

✓ Présentation de la stratégie Evènementielle – 2026-2028

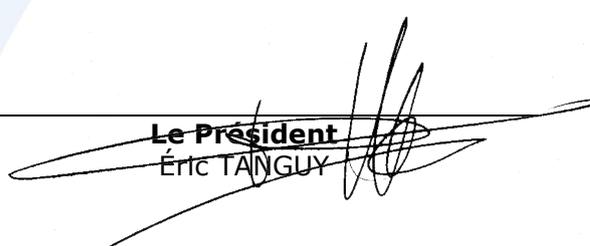
Michel COZZI, Président de la CF Sportive, présente les propositions de la CF Sportive pour l'organisation des championnats nationaux les prochaines saisons.

Une discussion s'instaure.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ces propositions, qui devront faire l'objet d'un début de mise en œuvre via les RPE 2025/2026.

La séance est levée à 17 heures 30 le 12 avril 2025.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.


Le Président
ÉRIC TANGUY


Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT